

COMMUNE DE BILLY-MONTIGNY

LISTE DES DELIBERATIONS

Séance du Conseil Municipal du 09 FEVRIER

L'an deux mille vingt-six, le 09 FEVRIER à 18 Heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Bruno TRONI, Maire, suite à la convocation en date du 03 FEVRIER 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Arrondissement de Lens

Etaient présents :

MM. B. TRONI, Maire

P. PECQUEUR, M. MONNIER, Adjoints au maire

Mmes F. BRIKI, N. MEGUEULLE, L. AVIT, M. BREBION, Adjointes au Maire

Mmes T. VERLEYEN, A. MOPTY, J. BIESZCZAD-DIANE, T. MOREAU, M. C DELAMBRE, M. WATERLOT, Conseillères Municipales

M. J. ROLLAND, MM. Y. GAUER, A. MILLIEN, M. EECKMAN, R. KRZYZANIAK, E. LALOUETTE, R. DEWASMES, Conseillers Municipaux

Excusés :

M. P. CANIVEZ (pvr à B. TRONI), Adjoint

Mmes L. VERIN (pvr à N. MEGUEULLE), A. FOULON (pvr à J. BIESZCZAD-DIANE), M. M. BAUDERLIQUE (pvr à A. MILLIEN), Conseillers municipaux.

Absents : MM J.L. CAILLUYERE, Mme A. SENECHAL, Mme L. LOOR, M. W. GREBAUT et M. J. BOBER Conseillers Municipaux

Secrétaire de Séance : Mme A. MOPTY

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 20

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 24

DELIBERATION N°26-01	Débat d'Orientation Budgétaire (annexe 1)	Approuvé à l'UNANIMITE
DELIBERATION N°26-02	Dotation de Solidarité Urbaine – rapport de l'exercice 2025	A pris connaissance
DELIBERATION N°26-03	Attribution de subvention « Nos Quartiers d'été	Approuvé à l'UNANIMITE
DELIBERATION N°26-04	Contrats de ville – Programmation 2026	Approuvé à l'UNANIMITE
DELIBERATION N°26-05	Demande de subvention auprès du Département pour l'école municipale de musique	Approuvé à l'UNANIMITE

DELIBERATION N°26-06	Demande de subvention auprès de la CAF du Pas-de-Calais pour la ludothèque	Approuvé à l'UNANIMITE
DELIBERATION N°26-07	Prolongation de la convention « Développement Séjours Enfants » avec la CAF du Pas-de-Calais	Approuvé à l'UNANIMITE
DELIBERATION N°26-08	Convention d'occupation domaniale pour l'hébergement de Relais pour le télérelevé entre la commune et BIRDZ (annexe 2)	Approuvé à l'UNANIMITE